

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CA plénier du 08 Décembre 2011
Patrick Capolsini

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance
Notes sans doute un peu moins détaillées que par le passé, désolé

Représentants MCF :

- Présents : P. Capolsini, N. Schmitt, B. Poirine, S. Richaud,
- Absents : J. Munoz (proc. P. Capolsini, arrivée programmée avec un peu de retard), JM Chapuis, S. Richaud (proc. JM Goursaud)

Représentants PR :

- Présents : P. Ortega, JM Goursaud, E. Conte, P. Bianchini,
- Absents : L. Peltzer (proc. JM Goursaud), M. Debene (proc. E. Conte)

18 voix délibératives.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 septembre 2011.

Unanimité.

POINT 2 : Contrat quinquennal 2012/2016 :

- 2.1. Informations sur l'expertise de l'AERES :
 - 2.1.1 Volet : « Formations » (modifications de la carte de formations)
 - Tableau comparatif, présentation par V. Dropsy (VP CEVE)
 - DEG : 1 Master Management + 1 Master Droit des activités économiques, le choix avait été laissé à l'AERES en Octobre 2010
 - LLSH :
 - Plus de programmation de la fin de la licence d'Anglais,
 - un « parcours recherche » et un parcours « recherche et enseignement » (avec 4 spécialités pour l'enseignement) pour le Master « Langues, cultures, et société en Océanie »
 - Pluridisciplinaire : aucun changement
 - Sciences : La mention « Mathématiques-Informatique » se scinde en 2 mentions « Mathématiques » et « Informatique » avec le même niveau de mutualisation des enseignements donc pas de surcours par rapport au projet initial
 - Dispositifs d'aide à la réussite :
 - Orientation active
 - Passerelles entre certaines mentions
 - Spécialisation progressive
 - Réorientation possible vers des Certificats Professionnels (CP) du CNAM pour nos étudiants ayant obtenu des résultats insatisfaisants aux tests organisés en tout début d'année. Une mission très récente (semaine dernière) de Dominique Gentile, responsable des formations au CNAM, a dégagé les grands axes d'une collaboration CNAM-UPF. Les CP proposés devront évoluer dans le temps afin de s'adapter au marché de l'emploi. Intervention de B. Bellanger (MEDEF) pour appuyer cette option des CP CNAM indiquant que ce genre de certification CNAM est beaucoup moins « théorique » que les formations généralement proposées à l'université. Deux CP (« équivalent » de notre L1) et deux titres RNCP de niveau 3

(« équivalent » de notre L2) ont été identifiés et pourraient être proposés dès 2013

- En fin de S1 : possible orientation vers un « semestre rebond » pour les étudiants ayant une note semestrielle inférieure à 8 aux examens de S1.
- Question de P. Mery sur les débouchés de la licence pluridisciplinaire « environnement ». Atout de cette licence : sa pluridisciplinarité avec des emplois envisageables dans les media, les bureaux d'études, les communes, etc.

| Arrivée de J. Munoz.

- Question de P. Mery sur la LP « Energie et génie climatique ». Explications de P. Ortega, porteur du projet qui explique avoir rencontré toutes les entreprises travaillant dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que les ministères concernés. La partie « maîtrise de l'énergie » semble plus importante que la partie « production de l'énergie »
- B. Bellanger : la démarche consistant à intégrer le développement durable est intéressante pour les entreprises à divers niveaux
- JM Goursaud : en NC ils proposent toujours des filières de préparation au CAPES. Réponse P. Capolsini : le gouvernement de NC finance la quasi totalité de ces formations. Au 1/01/12 la NC aura une situation du secondaire très comparable à la nôtre avec des compétences Etat et des compétences NC. Le Vice-Recteur précise qu'il y a une véritable unification des mécanismes entre PF et NC pour le secondaire comme pour le primaire.

| **Vote 3 Abs.**

▪ 2.1.2 Volet : « Recherche »

- **Pré-évaluation** « assez positive » pour GAATI et EASTCO, très mitigée pour GDI, moyenne pour l'UMR avec sans doute des problèmes de transmission de documents. Nous nous orientons probablement vers des notations de niveau B.

▪ 2.1.3 Volet : « Etablissement »

- Il n'y a pas eu de « débriefing » de fin de mission AERES début novembre, la seule remarque a été que le dynamisme et l'implication des personnels de l'université étaient remarquables
- Malheureusement, le contrat sera sans doute presque signé au moment de la publication du rapport AERES sur ce volet
- Négociation à Paris avec DGESIP le 12 Janvier 2012, puis en visioconférence début février

➤ 2.2. Projet de contrat comprenant une annexe financière

- Un document de 120 pages avait été élaboré et adopté en CA d'Octobre 2010, il a été un peu amendé et modifié pour le passage de la mission AERES de novembre
- Un document stratégique de 15 à 20 pages (plus une annexe financière) doit être élaboré et sera **le contrat** signé in fine par le Ministre et le président de l'UPF
- Le plan de ce document de 15/20 pages est en fin du présent document.

| Présentation détaillée du document par le président.

B. Bellanger n'aime pas le terme « Promouvoir ... », peut-être « favoriser la réussite » plutôt que « lutter contre l'échec » même s'il s'agit du terme revenant en permanence dans les directives du Ministère.

- Annexe financière : présentation P. Capolsini

- Méthode : sollicitation de tous les responsables de service, directeurs d'équipes de recherche, etc. → près d'une centaine d'axes remontés pour un total de demandes **annuelles** de 3,1 millions d'€ soit environ 3 fois plus que le contrat précédent qui était de l'ordre de 1 M€ par an
- Tableau synthétique selon le mode LOLF (demandé par le Ministère) rappelant les montants des deux précédents contrats et les montants demandés par les composantes (3,1 M€)
- Il est impossible de demander un contrat 3 fois plus élevé que le précédent → il est donc proposé des montants en augmentations de 20 à 50% selon les actions
- La reconduction du Plan Réussir en Licence (PRL) est une très grosse inconnue à l'heure actuelle, les résultats au niveau national étant peu probants
- Au final, il est proposé de débiter les négociations à Paris sur un montant supérieur d'environ 35% au précédent contrat, hors Observatoire géodésique de Tahiti (OGT), soit presque 48% en incluant l'OGT

P. Mery : Faire ressortir plus clairement les points forts sur lesquels l'UPF veut faire porter ses efforts.

M. le Vice Recteur :

- Présentation LOLF indispensable. Préparer un bilan du PRL avant d'aller à la négociation car nous serons interrogés sur ce point
- Insister sur la disparition de l'école normale donc toute la formation PE repose sur nos épaules. Cette formation n'étant pas de niveau Master, nous ne pouvons prétendre à un financement par la dotation → demander plus sur ce volet
- La rigueur budgétaire en métropole est de plus en plus forte. Jamais une année d'élection présidentielle n'a vu un budget aussi rigoureux → il ne faut pas s'attendre à des montants en nette hausse.

POINT 3 : Questions financières et comptables :

- 3.1. Projet de budget 2012 :
 - 3.1.1 Création d'une unité budgétaire et de deux nouveaux centres de responsabilités

Présentation B. Goulet.

- Unité budgétaire propre à la rémunération des personnels.

Unanimité.

- 3.1.2 Pourcentage du B.Q.R. 2012

- Légalement entre 5 et 15 %. A l'heure actuelle : 5% (moins de 1 MFcp) réservé aux étudiants
- Des modifications ont été proposées par le CS
- Il est proposé de passer ce pourcentage à 10% afin de pouvoir véritablement dynamiser une ou deux actions ponctuelles par an. Critères de sélection : accent mis sur le caractère pluridisciplinaire du projet, projets nouveaux, favoriser les nouveaux arrivants à l'UPF, capacité à mener à bien le projet, retombées pour la PF, réalisation dans l'année, montant maximum 7 000 €, disparition de la priorité aux étudiants qui disposent par ailleurs de crédits dédiés au niveau de l'Ecole Doctorale

Unanimité.

- 3.1.3 Budget de l'université de la Polynésie française

- La commission budgétaire et financière a longuement travaillé sur ce budget
- Inscription uniquement de 50% des crédits du contrat de l'année précédente car nous ne connaissons pas le montant de notre contrat 2012-2016
- Avec 50% du contrat, il est impossible de boucler un budget → tous nos investissements sur fonds de roulement et « gel » de 46 MFcp

- Nous ne connaissons pas encore notre carte de formations 2012-13 → prospective difficile
- Fin de tous les grands travaux sur le campus → forte baisse des crédits d'investissement
- Prélèvement de 33 MFcp sur fonds de roulement pour financer les investissements
- Après intégration de la masse salariale, nous aurons une répartition avec plus de 70% de crédits de personnels
- La création d'une unité de compte « massa salariale » modifie fortement les anciens montants des différents services rendant les comparaisons assez difficiles
- Présentation du « compte de résultat prévisionnel agrégé » : obligation légale
- Certaines opérations financées par le contrat comme les bourses de mobilité sont des opérations sur l'année universitaire et non l'année civile → remontée de ces crédits sur 2012. Certaines soutenances de thèses se dérouleront en Janvier et non Décembre → quelques remontées de crédits contrat à ce niveau là également
- La dotation aux amortissements (158 MFcp) devrait être dégagée en capacité d'autofinancement hors nous ne le faisons pas à ce niveau
- Fonds de roulement : env. 850 Mfcp

▪ 3.1.4 Budget des Œuvres universitaires

Présentation de B. Goulet.

Vote Budget UPF + budget des œuvres : 1 contre, 4 abs.

Avant départ du VR, question de R. Yune : les personnels s'étant rendus en métropole pour passer des concours n'ont toujours pas été remboursés.

Réponse du VR : ce programme dit 214 est toujours mal doté, il y a donc quasi systématiquement des retards de paiement. Tous les personnels ayant déposé des dossiers seront remboursés dès l'arrivée des crédits 2012 sur ce programme 214, c'est-à-dire en janvier.

Certains personnels n'ont eu aucun retour de la part des services du vice-rectorat et sont donc inquiets quant à leur remboursement. Proposition du Président de l'UPF : l'UPF pourrait avancer les crédits avant remboursement par le VR. Malheureusement, cette solution semble illégale mais l'UPF pourrait faire une avance, à **titre individuel**, à l'agent qui rembourse dès qu'il a été indemnisé par le VR → solution à étudier plus avant sous la forme d'une action sociale vers les personnels.

Précision du VR : le texte indique que le personnel **peut** être indemnisé, il ne s'agit en aucun cas d'un droit.

Départ du Vice Recteur.

➤ 3.2. Taux de rémunération des étudiants vacataires

Présentation de Ludovic Echalié.

- Ce taux de rémunération est inchangé depuis 2004 à 1 725 Fcp brut de l'heure plus 10% pour les congés payés
- Il a été estimé qu'il y avait un important décalage entre ce taux et les salaires généralement constatés en PF (SMIG à moins de 900 Fcp de l'heure)
- Ce point a déjà été longuement discuté en commission financière et en CEVE
- Il ne s'agit pas d'une mesure budgétaire puisque l'enveloppe budgétaire globale reste identique mais d'un nouvel équilibre qui permettrait de rémunérer, avec le même budget, une quarantaine d'étudiants au lieu de la trentaine actuelle

- La quasi-totalité des bénéficiaires de ces contrats sont boursiers et bénéficient également souvent d'une ALE

Proposition de deux taux :

- Un taux inchangé (1 725 Fcp/heure + 10% congés) pour le tutorat
- Un taux ramené à 1 300 Fcp/heure + 10% congés pour les contrats étudiants autres que le tutorat (BU, COSIP, RI, Scolarité, ...)
- A budget constant nous pourrions offrir des contrats à plus d'étudiants

Intervention de O. Guenin qui indique porter la procuration d'un autre délégué étudiant lui-même moniteur. Lecture d'un long texte. Il évoque des situations d'étudiants très difficiles : cas de difficultés chroniques à « finir le mois », véritable « misère » certaines fois, voire de prostitution afin de vivre. Il dénonce le taux de 1 945 Fcp/h des vacataires de surveillance d'examens. Il indique que si nous baissions autant le salaire étudiant, il faudrait alors baisser les salaires des enseignants, des gardiens, des personnels, etc. Il demande une augmentation pour le tutorat et le maintien du taux actuel pour le monitorat. Il souhaite que le CA vote le principe de l'embauche de 10 étudiants moniteurs supplémentaires. Ils demandent aux autres étudiants de voter tous dans ce sens.

M. Bambridge (délégué étudiant) : Favoriser peu d'étudiants n'est peut-être pas la meilleure solution. Une baisse de la rémunération pourrait permettre d'aider plus d'étudiants dans le besoin. Garder cette rémunération jusqu'en Juin ?

E. Conte, P. Capolsini :

- Pas de demande au fonds de secours de la part d'étudiants décrits comme en extrême difficulté alors que tous les ans nous avons des crédits qui tombent en réserve (près de 1,5 Mfcp cette année)
- Le FSDIE (qui n'est jamais consommé en totalité) pourrait peut-être être utilisé pour financer une assistante sociale à même de détecter les cas de détresse et de déclencher l'aide car il y a un gros sentiment de honte à demander de l'aide.
- Le taux de 1 945 Fcp pour les surveillances inclus les 10% de congés payés, nous sommes donc à un niveau quasi comparable avec les $1\ 725 + 10\% = 1\ 897$ Fcp
- Les étudiants sont plus rémunérés que nos personnels contractuels de catégorie C
- La quasi-totalité des étudiants non moniteurs gagne plus de 300 000 Fcp avec beaucoup de salaires au dessus de 500 000 Fcp annuels

JM Goursaud :

- En métropole, les étudiants sont généralement payés au SMIG, souvent augmentés de près de 50% pour le tutorat
- Ce qui est le plus gênant c'est de diminuer la rémunération en cours d'année universitaire
- Limiter le nombre d'heures par étudiant ? ➔ il faudrait changer la charte de l'étudiant pour cela
- Proposition : voter maintenant la baisse de rémunération mais avec application à la rentrée de Septembre 2012.

Isabelle Heute :

- Les étudiants moniteurs sont déjà tous prévenus que le taux de rémunération risquait de changer en cours d'année, les contrats se terminent tous au 31/12/11
- Les étudiants sont même mieux traités que les personnels contractuels car ils ne sont pas assujettis à certaines contraintes

Départ de la représentante du Ministre de l'éducation.

Proposition de deux votes :

1. Etes-vous pour ou contre la nouvelle tarification horaire : **4 contre, 2 abs.**
2. Changement de taux au 1/01/12 : **11 pour, 6 contre, 1 abs**
 - 3.3. Délégation donnée au Président pour approuver des décisions budgétaires modificatives
 - Donner plus de souplesse au fonctionnement lors de l'arrivée de nouveaux crédits (subventions, crédits de recherche, nouvelle formation en FORCO, etc.)
 - Limité à deux domaines : la recherche et la formation continue
 - DBM n'affectant pas l'équilibre global du budget
 - Obligation de présenter ces décisions budgétaires au CA suivant

Vote : 1 abs.

Départ de O. Guénin, procuration à R. Yune. Départ de T. Bambridge, procuration à P. Ortega.

- 3.4. Indemnisation spécifique aux personnalités intervenant à titre d'expert
 - Le CA peut, depuis 2006, décider de certains taux d'indemnités pour des situations précises. Par exemple lors de la venue d'experts, nous pourrions mieux les défrayer et non plus simplement leur servir les indemnités légales de base qui font que leur mission leur coûte de l'argent sur leurs propres deniers.
 - Cela ne concerne qu'une ou deux personnes de temps en temps
 - Une ancienne règle dite des « cinq tiers » est reprise. L'indemnité serait donc égale au 5/3 de l'indemnité réglementaire.

P. Bianchini : des missionnaires venant une semaine entière ne perçoivent quelques fois que 4 indemnités journalières. Réponse de l'agent comptable : pour un jury d'une demi journée, nous indemnisons 4 jours ce qui déjà pas mal. Lorsque nous partons en mission en métropole nous ne sommes indemnisés que des journées réellement travaillées.

Président : c'est un débat difficile. Nous devons traiter correctement les gens qui nous rendent des services. Il arrive que, sur certaines destinations, les missionnaires sont « captifs » des rotations aériennes (exemple de missions depuis la NC).

Vote : 1 contre.

➤ **3.5. Attribution d'une subvention à une association étudiante**

Nouvelle association de doctorants. Ils souhaitent financer leur participation aux doctoriales ou à la fête de la Science. 243 500 Fcp sur crédits FSDIE.

Unanimité.

POINT 4 : Information sur la Maison des Etudiants et sur la Résidence Internationale.

- Présentation par notre nouvel ingénieur de la logistique Julien Hulot
- Situées sur une parcelle de 2 500 m².
- Financé par le contrat de projet Etat/Pays (presque 200 MFcp)
- Maître d'ouvrage : le ministère de l'équipement
- Maître d'œuvre : Cabinet Baudet
- Gestion sera donnée à l'UPF après achèvement (confirmé par une lettre du ministre)
- UPF quasiment jamais associée aux réunions sur ce projet → participation de l'UPF aux prochaines réunions

- Des questions toujours en suspens en particulier sur la classification administrative des bâtiments en « hôtel » (pour accueillir des personnes en séjours courts) et non pas en « cité étudiante » (pour des locations à l'année)
- La requalification des bâtiments entraîne des retards et un surcote minimal de 10 MFcp, surcote qui sera pris en charge sur les crédits de contrat Etat/Pays (accord du comité de pilotage de cette semaine)
- Début probable du chantier Juillet/Août 2012

POINT 5 : Personnels :

- 5.1. Attribution de la PES :
 - Critères de choix de la PES - campagne 2012 ;

Reconduction des critères précédents adoptés au dernier CA pour la campagne 2011.

Unanimité.

- Information sur le montant accordé aux personnels affectés à l'UPF

Les collègues intégrant l'UPF en ayant obtenu une PES dans leur université d'origine se verront attribuer la PES au taux dont ils bénéficiaient dans leur université d'origine (obligation légale).

- **5.2. Rémunération des personnels participant aux épreuves de certifications du C2i niveau 1 et C2i2e**

Il s'agit de pouvoir rémunérer les personnes qui n'effectuent pas d'enseignement mais qui doivent corriger des documents électroniques déposés sur une plateforme en ligne.

Unanimité.

- **5.3. Additif à la campagne d'emploi 2012**

Un emploi de PRAG de Math à l'IUFM se libère au 1/09/12 au lieu du 1/09/13.

Un emploi de PRAG de Lettres à l'UPF. L'intéressée, arrivée à l'UPF, il y a quelques mois a bénéficié de la part du Ministère et sans aucune concertation avec l'UPF d'une réaffectation dans son université d'origine à Paris.

Il nous faut republier au plus tôt ces postes.

Unanimité.

POINT 6 : Règlement du Certificat Informatique Internet niveau 1 pour l'année universitaire 2011/2012.

Oubli lors du vote des précédents règlements spécifiques.

Unanimité.

POINT 6 bis : Introduction d'une unité d'enseignement de préparation au C2i2e, dans les maquettes de master 2 d'enseignement.

Il s'agit d'un module de 18h TD pour 3 groupes de TD à destination de nos étudiants de Master 2 enseignement désirant préparer le C2I niveau 2 enseignement.

Unanimité.

POINT 7 : Bibliothèque universitaire :

- 7.1. Règlement intérieur de la BU et composition du conseil documentaire

Un nouveau texte apporte encore plus d'autonomie aux universités pour organiser leurs services documentaires. Pas mal de changements en particulier sur les fonctions du directeur et sur le conseil de la documentation qui devient « conseil documentaire ».

Unanimité.

- 7.2. Charte d'accueil des bibliothèques de l'UPF

Toilettage du règlement existant et mise en place de la « Charte Marianne » avec des engagements tant de la part des usagers que des personnels. Affichée à l'entrée des locaux et disponible sur le site Web.

Question : inscrire dans la charte les modalités de recouvrement des ouvrages et matériels non restitués ? Environ 500 ouvrages en permanence hors délais mais au final une cinquantaine de

vrais contentieux par an. Idée : remise du diplôme sur production du quitus de la BU : non réglementaire.

Unanimité.

POINT 8 : Formation continue :

➤ 8.1 Information(s)

Un personnel de catégorie A est en cours de recrutement.

➤ **8.2 Formation(s) nouvelle(s)**

- Recherche de documents et titres en vue des actions en revendication et partage des terres. **Unanimité.**
- Préparation à l'avocature et à la magistrature. Avis favorable unanime du département DEG. **Unanimité.**

POINT 9 : Relations Internationales : Convention(s).

Simpson College pour l'accueil de 9 de leurs étudiants à l'UPF. Recette de 415 000 Fcp.

Unanimité.

POINT 10: Conventions (pour vote et/ou pour information).

Pour information : Tableau exhaustif de toutes nos conventions récurrentes (ménages, espaces verts, photocopie, maintenance, ...). Total de 78 MFcp. Les contrats seront prolongés pour 6 mois en prévenant les entreprises que des renégociations fortes seront entreprises avec d'éventuelles diminution des prestations (espaces verts, ménage, ...).

- Utilisation à titre gracieux des locaux de Mamao pour la tenue de conférences (tous les mercredis) à l'attention de lycéens de terminale intéressés par les filières de Sciences Po. Convention avec l'association présidée par Semir Al Wardi. **Unanimité.**
- Utilisation à titre gracieux de plusieurs salles pour l'organisation d'un concours administratif le samedi 14/01 par le haut commissariat. Il s'agit de « renvoyer l'ascenseur » pour toute l'aide accordée en ce moment par le HC à l'UPF sur de nombreux domaines (logiciel de paie, cité internationale, etc.). **Unanimité.**
- Formation initiale et continue des personnels de la BU de l'UPF. Service anciennement gratuit mais devenu payant (450 € paran). **Unanimité.**
- Hébergement d'un détecteur de foudre au LP de Mahina
- Accueil d'une doctorante de l'UPF par Météo France. Financement par météo France des déplacements de l'étudiante. **Unanimité.**
- Avenant de 6 mois de la gestion de la cafétéria, nouvel appel d'offre pour la prochaine année universitaire après enquêtes de satisfaction. La qualité semble avoir beaucoup baissé et les prix augmentés. Une réunion avec le gérant a été organisée. Le gérant devrait faire des efforts à l'avenir
- Renouvellement d'un an de la convention avec NewRest pour le RU
- Renouvellement de la convention avec le syndicat des infirmiers pour les permanences hebdomadaires (2 demi-journées par semaine) et l'organisation des actions de prévention

Les conventions de l'IUFM doivent être présentées au CA.

POINT 11 : Questions diverses.

- Construction, avant le 31/12/11 d'un abribus en face de la cité universitaire
- Rappel du repas de fin d'année de demain midi

Sommaire du projet de contrat

- I. Promouvoir les individus pour construire la Polynésie française de demain **Erreur ! Signet non défini.**
 - I.1 Lutter contre l'échec et le décrochage..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - I.2 Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés **Erreur ! Signet non défini.**
 - I.3 Former les futurs enseignants de la Polynésie française **Erreur ! Signet non défini.**
- II. Une université pivot de la recherche en Polynésie française **Erreur ! Signet non défini.**
 - II.1 L'UMR comme l'un des axes structurants de la recherche..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - II.2 Des équipes mobilisées sur des thématiques pertinentes..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - II.3 Dynamiser la recherche pour accroître nos publications..... **Erreur ! Signet non défini.**
- III. Une université ouverte sur le monde..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - III.1 Piloter les Relations Internationales **Erreur ! Signet non défini.**
 - III.2 Rayonner **Erreur ! Signet non défini.**
 - III.3 Accueillir **Erreur ! Signet non défini.**
- IV. Se renforcer pour relever les défis à venir **Erreur ! Signet non défini.**
 - IV.1 Réussir le passage aux RCE..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - IV.2 Restructurer et optimiser notre patrimoine immobilier..... **Erreur ! Signet non défini.**

